

O.C.CESSON FOOTBALL

Catégories Jeunes - Modalités de Réinscriptions pour la Saison 2012/2013

Nés de 1996 à 2006 : foot réduit (U7 à U11), foot à 9 (U12 et U13), foot à 11 (U15 et U17)

1. DELIVRANCE DES LICENCES

RAPPEL IMPORTANT : depuis 2 saisons, la visite médicale est à effectuer OBLIGATOIREMENT AVANT de venir s'inscrire aux permanences.

Le certificat médical est à apposer sur le document ci-joint de la F.F.F. :

Les 4 indications suivantes doivent y figurer obligatoirement:

- nom du médecin,
- date de l'examen médical,
- signature manuscrite
- cachet du médecin

(Attention: Si c'est 1 médecin Remplaçant, la mention "Remplaçant" doit obligatoirement être indiquée)

2. PACK LICENCIE

- Afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'O.C. Cesson Football, tous les licenciés sont équipés avec « un pack DUARIG siglé OCC football » qui restera la propriété du joueur.

Par conséquent, la présence du joueur est obligatoire lors de l'inscription afin de pouvoir faire l'essayage et repartir ou commander les bonnes tailles (prévoir donc environ 15' pour l'inscription complète s'il n'y a pas d'attente).

En résumé, lors de l'inscription, vous devrez fournir obligatoirement les documents dûment complétés suivants et qui sont joints à cet envoi :

- Document de la F.F.F. « Demande de licence de football – Saison 2012/2013 » (bien vérifier aussi que les renseignements pré-imprimés sont corrects, sinon les mettre à jour).

Rappel : votre médecin doit obligatoirement mettre votre certificat médical sur ce document

- Document de l'O.C. Cesson « Fiche d'inscription » (recto), accompagné des pièces demandées sur cette fiche
- Document de l'O.C. Cesson « Fiche médicale » (verso)

(La Charte du club sera à signer lors de l'inscription)

Important : pour cette nouvelle saison 2012/2013, nous ne savons pas encore si le Conseil Régional de Bretagne renouvellera l'opération "Chèques Sports" pour tous les joueurs nés en 1995, 1996 et 1997 ; cette opération permettait de bénéficier de 15 € de réduction sur votre cotisation www.bretagne.fr/chequesport.

Attention : tout dossier incomplet sera refusé, de même que tout dépôt de dossier d'inscription dans la boîte aux lettres ne sera pas pris en compte.

En cas d'absence du licencié à l'inscription, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Jours et horaires d'inscriptions au foyer du club pour toutes les Catégories Jeunes U7 à U17 :

(RENOUVELLEMENTS UNIQUEMENT)

- Les Mercredis 20 et 27 Juin de 10h à 12h et de 14h à 20h
- Les Lundi 18, Mardi 19, Jeudi 21, Vendredi 22, Lundi 25 et Mardi 26 Juin de 14h à 18h

Tarif des cotisations : Montants inchangés par rapport à 2011-2012.

Passé ce délai, tous les joueurs n'ayant pas renouvelé leur licence ne pourront plus le faire dans ces conditions et la priorité sera alors donnée aux nouveaux qui ne jouaient pas cette saison (quelques renouvellements pourront éventuellement être acceptés après le 26/06, mais au tarif plein et en fonction des places disponibles).

Précision: pour les joueurs n'étant pas sûrs de rester sur Cesson (déménagement possible ou lieu d'études encore non connu par exemple) merci de prévenir le secrétariat dès que possible.

Enfin, nous rappelons que tout joueur qui aurait encore en sa possession 1 maillot ou tout autre équipement appartenant au club est prié de le remettre à son dirigeant au plus vite et pour le 18 Juin dernier délai.

L'O.C. Cesson recherche pour la Saison 2012/2013:

- **de nouveaux dirigeants et éducateurs** aussi bien dans les catégories "Jeunes" que "Seniors" dans plusieurs catégories
- **de nouveaux bénévoles** dans des domaines très variés comme le secrétariat, le mécénat (sponsoring), la communication (internet, presse ...), l'animation, l'intendance, la boutique (suivi et gestion des commandes, gestion des équipements ...), le foyer, la photo, la vidéo ... Certaines « tâches » ne nécessitent pas beaucoup de temps et il n'est pas toujours nécessaire de s'y connaître en football pour apporter son aide ! N'hésitez donc pas à vous renseigner au Foyer du club au 02-99-83-96-63 (ou auprès du Secrétaire au 06-25-73-54-64)
- **de nouveaux sponsors et mécènes** : de multiples formes de partenariat existent: publicité panneaux, publicité sur équipements (maillots, coupe-vent, sweats ...), affiches, magazines ...
Pour tous renseignements ou toutes propositions, contacter Albert Plouhinec (06-43-09-48-64)
- **des emplois pour quelques joueurs** : si des personnes proches du club (dirigeants, parents de joueurs ... pouvaient faciliter certains contacts, merci d'appeler notre Président Serge Angebault au 06-99-43-64-67
- **des arbitres** : vous avez entre 15 et 50 ans ? Pourquoi ne pas devenir Arbitre officiel ou continuer à jouer et arbitrer en même temps ? Renseignements auprès de Philippe Baudais (06 33 20 35 06)

Il est également possible de faire acte de candidature pour rentrer dans le Conseil d'Administration du club : pour tous renseignements, contacter notre Président Serge Angebault au 06-99-43-64-67 .

Site internet du club : ocessonfootball.com

Téléphone: 02 99 83 96 63 / 06 25 73 54 64



RENOUVELLEMENT

CATEGORIE JEUNES ET SENIORS

SAISON 2012 - 2013

Date d'inscription :	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	

Portable licencié :	Téléphone domicile :
Adresse mail :	Portable parents :

Le licencié est susceptible de recevoir par mail ou par sms des infos et offres commerciales de l'OCC Foot et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas cochez cette case

Renseignements facultatifs :

Jeunes : Profession des parents :

Père : Société :

Mère : Société :

Joueurs séniors ou Dirigeants : Profession : Société :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte !

- 1 enveloppe kraft 23cm x 16cm (A5) en indiquant le Nom Prénom et la catégorie du joueur
- 2 enveloppes timbrées format 22cm x 11cm avec Nom Prénom et adresse indiqués dessus
- Le règlement de la cotisation (obligatoire) – Le club vous propose des règlements en 3 fois si nécessaire. Vous indiquez au dos du chèque les dates d'encaissement.

PAYE : par chèque (à l'ordre de l'Occ Football)

en espèces

Autres modes de règlement

CATEGORIES :

- U7 foot à 5 Eveil (nés en 2006)
- U8 foot à 5 Eveil (nés en 2005)
- U9 foot à 6 Initiation (nés en 2004)
- U10 foot à 7 Initiation (nés en 2003)
- U11 foot à 7 Initiation (nés en 2002)
- U12 foot à 9 Perfectionnement (nés en 2001)
- U13 foot à 9 Perfectionnement (nés en 2000)
- U14 foot à 11 Préformation (nés en 1999)
- U15 foot à 11 Préformation (nés en 1998)
- U16 foot à 11 (nés en 1997)
- U17 foot à 11 (nés en 1996)
- U18 foot à 11 (nés en 1995)
- U19 foot à 11 (nés en 1994)
- Seniors U20 (nés en 1993)
- Séniors (nés de 1992 à 1978)
- Vétérans (nés avant 1978)
- Dirigeants / Educateurs
- Membre bienfaiteur



O.C.C. FOOTBALL SAISON 2012/2013
Fiche médicale pour tous les joueurs mineurs

Document à remettre obligatoirement au club lors de l'inscription

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Catégorie :
Adresse :	

Médecin Traitant :	Téléphone médecin :
<i>Responsable du joueur à contacter en cas d'urgence</i>	
<input type="checkbox"/> Parent(s) <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Représentant légal	
Nom :	Prénom :
Adresse	

Portable	Téléphone Domicile
Téléphone Travail	
<i>Renseignements médicaux concernant le joueur</i>	
<i>Précisez si l'enfant présente des problèmes de santé susceptibles d'être rencontrés pendant la pratique de l'activité (asthme – allergies - ...)</i>	

Groupe sanguin :	Taille :
Poids :	
<i>Contre indications et informations nécessaires en cas de soins et/ou hospitalisation</i>	

Autorisation parentale	
<i>Madame, Monsieur, _____</i>	
<i>Déclare(nt) exacts les renseignements portés sur cette fiche et</i>	
AUTORISENT <i>(rayer la mention inutile)</i>	N'AUTORISENT PAS <i>(rayer la mention inutile)</i>
les dirigeants de l'O.C. Cesson Football à prendre toutes les mesures rendues nécessaires (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales), si l'état de notre enfant _____ (Nom – Prénom) le nécessite <u>en cas d'urgence</u>	
<i>Fait le</i> _____	<i>Signature (Parent(s) – Tuteur – Représentant légal</i>



DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2012-2013

JOUEUR / DIRIGEANT

A remplir intégralement



En cas de première demande, fournir une photo d'identité

Nom du club : N° d'affiliation du club :

NOM : PRENOM : Sexe : M / F

Né(e) le : / / Ville de naissance : Nationalité : FR / UE / ETR

Adresse : Téléphones : fixe mobile

Email :

CP : Ville : Pays de résidence :

Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) : Dirigeant

Joueur Libre / Joueur Futsal / Joueur Entreprise / Joueur Loisir / Joueur Fédéral

Dernier club quitté : Saison : Fédération quittée :

ASSURANCES

Je soussigné(e) (nom, prénom) Si représentant légal : Père / Mère / Tuteur légal

reconnais avoir pris connaissance, dans le document au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher l'une des deux cases) :
 - Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.
 - Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr (1) certifie que le bénéficiaire de cette demande, identifié ci-dessus,

Pour les joueurs :

- ne présente aucune contre-indication (2) :
 - à la pratique du football en compétition,
 - est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4).

Pour les dirigeants :

- ne présente aucune contre-indication à l'arbitrage occasionnel.

Date de l'examen : / / (1)
Signature et cachet (1)(5)

(1) Obligatoire. (2) Rayer les mentions inutiles. (3) Rayer en cas de non aptitude. (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les Règlements Généraux. (5) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

Pour un licencié MINEUR

Je soussigné(e)

Père / Mère / Tuteur légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club.

Le représentant légal et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Représentant légal Représentant du club Le / /

Signature Signature et nom

Pour un licencié MAJEUR

Le demandeur et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur

Signature

Représentant du club Le / /

Signature et nom

Les données personnelles recueillies font l'objet de traitements informatiques aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues, à la FFF et, sauf opposition ci-dessus, à nos partenaires. Conformément à la « loi Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits et obtenir communication des informations le concernant, en s'adressant à la FFF par mail à « cil.fff@fff.fr » ou par courrier à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.

Le demandeur est informé que certains éléments le concernant (sanctions disciplinaires et changements de clubs notamment) peuvent apparaître sur le bulletin, l'intranet de la FFF et/ou le site internet de la FFF, de sa Ligue et/ou de son District, en application des Règlements Généraux de la FFF.



Cabinet PEZANT
 Claude PEZANT – N° ORIAS : 07 020 434
 Agnès OZOUF – N° ORIAS : 07 020 433
 Stéphane PEZANT – N° ORIAS : 07 020 430
 Agents généraux exclusifs
 (Immatriculations vérifiables sur www.orias.fr)
 25 quai de la Londe – BP 3032 – 14017 CAEN Cedex 2
 Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02 31.06.28.91
caen@agence.generalif.fr

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL
Police n°AH892757

GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

- DOMMAGES CORPORELS.....10 000 000 €
- DOMMAGES MATÉRIELS 2 000 000 €

2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

ACCIDENTS CORPORELS

- **DÉCÈS :**
- Célibataire 15 000 €
- Marié 20 000 €
- Marié + enfant(s) 20 000 €
- + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %

- **INVALIDITÉ PERMANENTE :**
- a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 25 000 €
- b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 45 000 €
- c) à partir de 66 % 90 000 €

- **INDEMNITES JOURNALIERES* (IJ)** 16€/jour
- A compter du 22^{ème} jour et pendant 365 jours

- **SCOLARITE :** (franchise 30 jours)
- Soutien pédagogique et frais de transport maximum 1000 €

- **FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION,** à concurrence de 200 % du tarif de Convention de la SS *
- **FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LE REGIME OBLIGATOIRE** maximum 150 €
- **FRAIS DE TRANSPORT DE BLESSES * :** maximum 460 €
- **REMBOURSEMENT DES DENTS * 200 %** du tarif de Convention SS, maximum par dent 220 €
- **FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER :** frais réels
- **REMBOURSEMENT DES BRIS DE LUNETTES *** maximum..... 160 €
- **RAPATRIEMENT** 800 €

* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
o Formule B	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule C (1) A compter du 22 ^{ème} jour et pendant 365 jours	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule D « Spécial Invalidité » A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €)		120 000 €		21 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule E : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour	22 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule F : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			12,50 € / jour	35 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule G : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			16 € / jour	44 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule H : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			23 € / jour	56 € / an	<input type="checkbox"/>
(*) vient en cumul des garanties de la Licence					

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2012/2013.

Partie à conserver par le club

**PROCEDURE DE DECLARATION D'ACCIDENT A EFFECTUER
DANS UN DELAI MAXIMUM DE 5 JOURS APRES L'ACCIDENT
(PAR L'INTERMEDIAIRE DE VOTRE CLUB)**

① En ligne sur www.assurfoot.fr à la rubrique LBF (<http://bretagne.assurfoot.fr>)

② Par courrier, en nous adressant :

- Déclaration d'accident dûment complétée et signée de votre Club
- Certificat médical initial des blessures (fourni par le médecin traitant).

S'il reste des frais médicaux à votre charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires :

- **Pas de Mutuelle** : originaux des bordereaux de la Sécurité Sociale.
- **Avec Mutuelle** : originaux des bordereaux de la Mutuelle.

En cas d'hospitalisation :

- Bulletin de situation (fourni par l'hôpital)

Si arrêt de travail et perte de salaire :

- Certificat d'arrêt de travail (fourni par le médecin traitant).
- Copie des deux derniers bulletins de paie qui précèdent l'accident
- Copie du (ou des) bulletin(s) de paie sur le(s)quel(s) le salaire a été retenu.
- Originaux des bordereaux du versement des indemnités journalières du régime obligatoire et éventuellement des régimes de prévoyance.

Le présent document ne peut engager Generali au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Pour nous contacter :

Cabinet PEZANT

Claude PEZANT - N° ORIAS : 07 020 434

Agnès OZOUF - N° ORIAS : 07 020 433

Stéphane PEZANT - N° ORIAS : 07 020 430

Agents généraux exclusifs

(Immatriculations vérifiables sur www.orias.fr)

25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2

Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02 31.06.28.91.

caen@agence.general.fr

Partie à conserver par le licencié



BULLETIN DE SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Nom et Prénom : Date de Naissance :

Adresse :

Club : Email :

Je joins un chèque de €

Date et signature du joueur :

Cabinet PEZANT

25 quai de la Londe - BP 3032
14017 CAEN Cedex 2

Document à compléter recto verso et à retourner, signé et accompagné de votre règlement, à l'adresse ci-dessus.



Solutions
d'assurances



Cabinet PEZANT

Claude PEZANT - N° ORIAS : 07 020 434

Agnès OZOUF - N° ORIAS : 07 020 433

Stéphane PEZANT - N° ORIAS : 07 020 430

Agents généraux exclusifs

(immatriculations vérifiables sur www.orias.fr)

25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2

Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02 31.06.28.91

caen@agence.generalif.fr

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

Police n°AH892757

GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITE CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

- DOMMAGES CORPORELS.....10 000 000 €
- DOMMAGES MATÉRIELS 2 000 000 €

2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

ACCIDENTS CORPORELS

- **DÉCÈS :**
 - Célibataire 15 000 €
 - Marié 20 000 €
 - Marié + enfant(s) 20 000 €
 - + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %
- **INVALIDITÉ PERMANENTE :**
 - a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 25 000 €
 - b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 45 000 €
 - c) à partir de 66 % 90 000 €
- **INDEMNITES JOURNALIERES* (IJ)** 16€/jour
A compter du 22^{ème} jour et pendant 365 jours
- **SCOLARITE :** (franchise 30 jours)
Soutien pédagogique et frais de transport maximum 1000 €
- **FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION,**
à concurrence de 200 % du tarif de Convention de la SS *
- **FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LE REGIME OBLIGATOIRE** 150 € maximum
- **FRAIS DE TRANSPORT DE BLESSES * :** 460 € maximum
- **REMBOURSEMENT DES DENTS * 200 % du tarif de Convention SS, maximum par dent** 220 €
- **FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER :**
frais réels
- **REMBOURSEMENT DES BRIS DE LUNETTES ***
maximum..... 160 €
- **RAPATRIEMENT** 800 €

* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.



GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
o Formule B	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40€ / an	<input type="checkbox"/>
o Formule C (1) A compter du 22 ^{ème} jour et pendant 365 jours	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule D « Spécial Invalidité » A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €)		120 000 €		21 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule E : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour	22 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule F : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			12.50 € / jour	35 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule G : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			16 € / jour	44 € / an	<input type="checkbox"/>
o Formule H : Indemnités journalières à compter du 5 ^{ème} jour et pendant 730 jours (*)			23 € / jour	56 € / an	<input type="checkbox"/>

(*) vient en cumulé des garanties de la Licence

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2012/2013

Partie à conserver par le licencié